

Bretagne, Finistère  
Clohars-Carnoët  
Saint-Maurice

## Cales de passage de Saint-Maurice (Clohars-Carnoët)

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA29004342

Date de l'enquête initiale : 2008

Date(s) de rédaction : 2008

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire du patrimoine maritime de Crozon Roscanvel Camaret  
Clohars-Carnoët Larmor-Plage et Séné

Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : cale

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé

Références cadastrales : DPM

### Historique

Faute de pont permettant de traverser la Laita jusqu'en 1954 (sauf à faire le détour par Quimperlé et en ne tenant pas compte du pont construit par les Allemands et détruit au moment de la Libération), deux passages d'eau entre Clohars-Carnoët (Finistère) sur la rive droite de la Laita et Guidel (Morbihan) sur la rive gauche sont empruntés pour exporter les denrées agricoles vers Pont-Scorff ou le marché lorientais. A Saint-Maurice, les premières mentions du passage datent du début des années 1840, mais il existait sans doute depuis bien plus longtemps. Sur le plan cadastral de 1823, un bâtiment et un quai accessible à marée haute sont visibles. Le bac se situe à l'époque en face de l'ancienne abbaye de Saint-Maurice (fondée à la fin du 13e siècle). Ce service fonctionne sans interruption jusqu'en 1930. Pour assurer le service, la veuve Le Guyader, adjudicataire de 1847 à 1858, emploie deux mariniers et paye à l'Administration une redevance annuelle de 15 francs. De 1847 à 1906, on utilise le même modèle de bateau : un grand bac de 7,45 m par 2,30 m avec quatre avirons, « une planche à terre » ou « ponts-volants en chêne pour faciliter les embarquements et débarquements des animaux et des voitures », d'une capacité de 20 personnes ou trois chevaux. M. Pilorge, entre 1912 et 1924, utilise « un canot avec un moteur amovible, il utilise également ce bateau pour transporter du sable qu'il extrait de la rivière... ». Les informations historiques sur les infrastructures portuaires de ce passage sont rares. En mai 1853, le maire Clohars-Carnoët adresse une pétition au service des Ponts-et-Chaussées où il explique « que le bac de Saint-Maurice est difficile d'accès à marée basse ». Deux mois plus tard, le ministère de l'Agriculture autorise la construction par voie de régie d'une cale au passage de Saint-Maurice, d'un coût de 500 francs prélevés sur « le crédit spécial des bacs... pour faciliter les embarquements à marée basse ». C'est la cale accessible à marée basse et la seule mention sur les infrastructures portuaires du lieu retrouvée pour l'instant dans les archives contemporaines. Pour améliorer l'accès au passage qui se fait de part et d'autre par des pentes abruptes, les communes de Clohars-Carnoët et Guidel financent l'allongement de leurs chemins vicinaux à la fin des années 1850 (le N14 pour le Morbihan et le N3 pour le Finistère). La construction de routes plus au nord et l'arrivée des petits trains départementaux au début du 20e siècle vont entraîner le déclin de ce passage d'eau qui reste tout de même difficile d'accès. Le service de bac n'est plus subventionné par le département à partir de 1912. Après la Première Guerre mondiale, la clientèle diminue et les livraisons des denrées agricoles, notamment les pommes à cidre, se font par camions passant par Quimperlé. La construction d'un pont à Saint-Maurice fait définitivement disparaître le bac (celui du Pouldu fonctionne encore aujourd'hui lors de la saison estivale). Toutefois, la destruction par les maquisards en 1944 du premier pont construit par les Allemands en 1941-1942 nécessite la réutilisation du bac jusqu'à la construction d'un nouveau pont en 1954 (l'actuel pont de Saint-Maurice a été construit en 1994, à quelques mètres du pont précédent, rasé car défectueux).

Période(s) principale(s) : Temps modernes, 3e quart 19e siècle  
Dates : 1853 (daté par source)

## Description

Les ouvrages de débarquement (au nombre de deux) se trouvent dans un coude de la rivière, le premier en amont de ce coude, le second en aval. En amont, une « cale de haute mer » est située au pied du double escalier de la maison du passeur. Il s'agit d'un simple muret en pierres sèches de 10 m de large et d'une hauteur de 0,50 m qui retient un remblai de vase sur 5 m de longueur. En aval, cinquante mètres plus à l'est, deux murs de quai, l'un long de 35 m et l'autre de 5 m, se rejoignent pour former un éperon saillant au pied d'une falaise. Ils ont une largeur uniforme d'un mètre et retiennent un remblai de pierres et de terre. Ils remplacent la cale accessible à marée basse et construite en 1853, décrite par les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées de l'époque comme une petite cale en pierres sèches en forme de L d'une longueur de 4 m, établie sur un banc de vase grâce à des fondations en enrochements. La date de construction de ces deux murs de quai est inconnue. Sur l'autre rive, à Kerhoat-Benoal (Guidel), des infrastructures à la mer subsistent. La cale, d'une longueur n'excédant pas douze mètres, est constituée de pierres sèches entassées sur la vase. Le massif de l'ouvrage est néanmoins relativement dégradé, le couronnement est disloqué et la vase s'est insinuée dans les moindres interstices. Un projet de réhabilitation à peu de frais de ces installations serait souhaitable.

## Éléments descriptifs

### Typologies et état de conservation

État de conservation : inégal suivant les parties

### Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

## Références documentaires

### Documents d'archive

- Archives départementales du Finistère. **4 S 14**. AOT (Domaine maritime et littoral) : Clohars-Carnoët.
- Archives départementales du Finistère. **4 S Supplément 1309**. Bacs.

### Bibliographie

- ROLLAND, Hervé. **Clohars-Carnoët. Moëlan-sur-Mer. De la Laïta au Bélon. A travers les cartes postales anciennes**. Le Bateau-Livre. Quimperlé. 1995.

## Annexe 1

20082908671NUC : Archives départementales du Finistère, 4 S 14.

## Données complémentaires

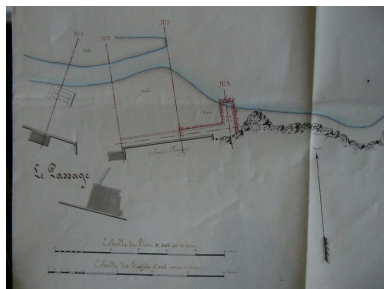
### Données complémentaires architecture PATMAR

Données complémentaires architecture de l'enquête thématique régionale : le recensement du patrimoine maritime

REFC	CLC26
THPA	Transit terre/mer
DREC	jamais cité
INGP	intérêt de mémoire

PING	Les passages d'eau très fréquentés de Saint-Maurice témoignent des intenses relations économiques tissées au fil des siècles entre les communes riveraines de la Laita (du Finistère et du Morbihan).
RECO	Il est possible de rappeler l'existence passée du service du bac par un petit panneau à proximité de la crêperie de Saint-Maurice. Le texte ferait mention de l'histoire de ces deux cales en lien avec la maison du passeur (devenue une crêperie). Ce rappel pourrait également être explicité sur les topo-guides du GR 34 qui passe ici.

## Illustrations



Plan de la cale bâtie au niveau du passage de Saint-Maurice, réalisé par les Ponts-et-Chaussées  
Phot. Julien Amghar, Phot. Service des Ponts-et-Chaussées, Autr. Service des Ponts-et-Chaussées  
IVR53\_20082908671NUC



Vue générale du passage de Saint-Maurice  
Phot. Julien Amghar  
IVR53\_20082908664NUCA



Passage de Saint-Maurice  
Phot. Julien Amghar  
IVR53\_20082908665NUCA



Ancienne maison du passeur de Saint-Maurice et les deux cales du passage  
Phot. Julien Amghar  
IVR53\_20082908666NUCA



Vestiges de l'escalier permettant d'atteindre la cale accessible à marée basse  
Phot. Julien Amghar  
IVR53\_20082908667NUCA



Vestiges de la cale accessible à marée basse  
Phot. Julien Amghar  
IVR53\_20082908668NUCA



Vestiges de la cale  
accessible à marée haute  
Phot. Julien Amghar  
IVR53\_20082908669NUCA



Nouveau pont de Saint-Maurice  
construit sur la Laïta en 1994  
Phot. Julien Amghar  
IVR53\_20082908670NUCA

## Dossiers liés

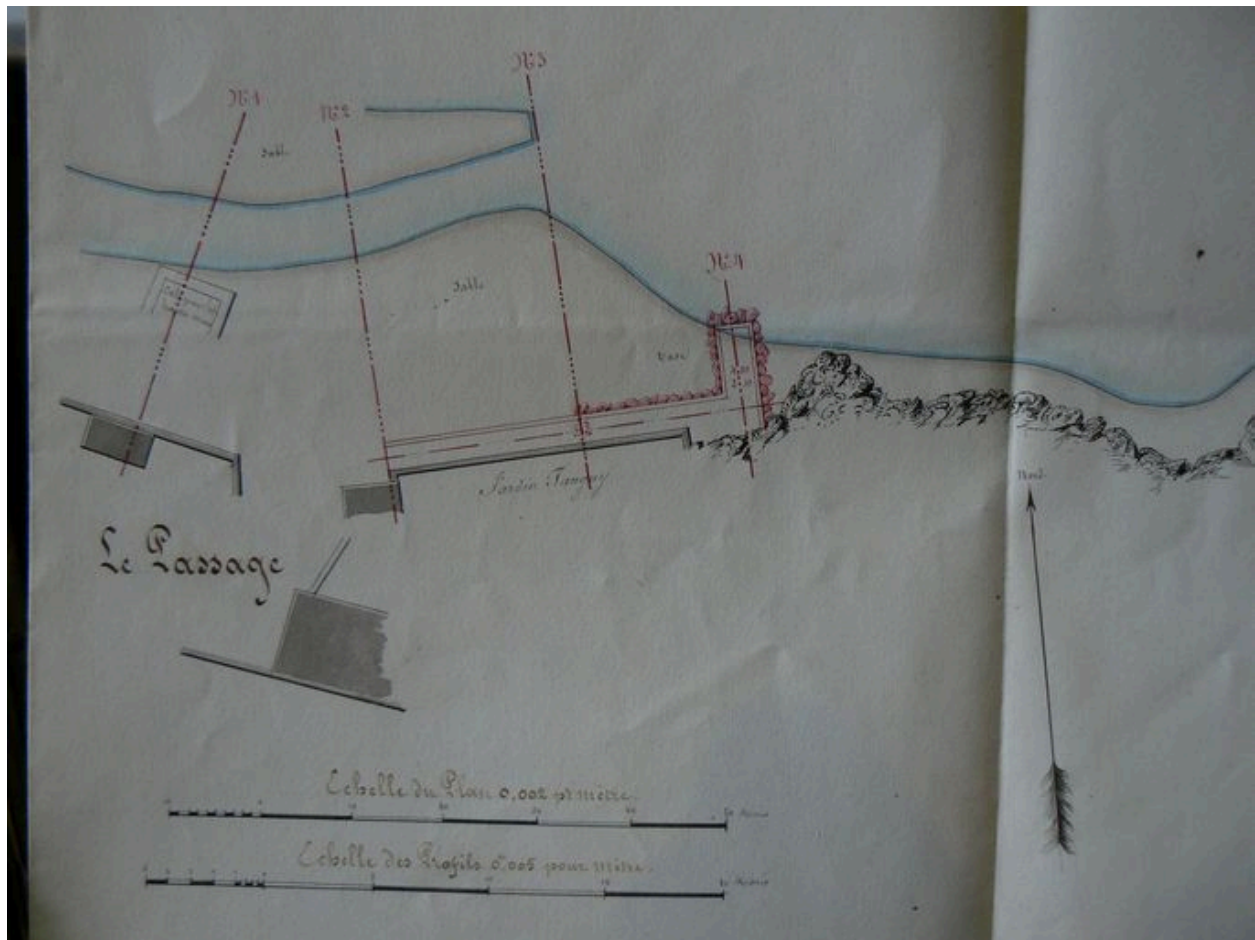
### Dossiers de synthèse :

Le patrimoine maritime culturel de la commune de Clohars-Carnoët (IA29004281) Bretagne, Finistère, Clohars-Carnoët

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Julien Amghar

Copyright(s) : (c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS ; (c) Inventaire général



Plan de la cale bâtie au niveau du passage de Saint-Maurice, réalisé par les Ponts-et-Chaussées

IVR53\_20082908671NUC

Auteur de l'illustration : Julien Amghar, Auteur de l'illustration : Service des Ponts-et-Chaussées

Auteur du document reproduit : Service des Ponts-et-Chaussées

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale du passage de Saint-Maurice

IVR53\_20082908664NUCA

Auteur de l'illustration : Julien Amghar

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Passage de Saint-Maurice

IVR53\_20082908665NUCA

Auteur de l'illustration : Julien Amghar

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ancienne maison du passeur de Saint-Maurice et les deux cales du passage

IVR53\_20082908666NUCA

Auteur de l'illustration : Julien Amghar

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vestiges de l'escalier permettant d'atteindre la cale accessible à marée basse

IVR53\_20082908667NUCA

Auteur de l'illustration : Julien Amghar

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



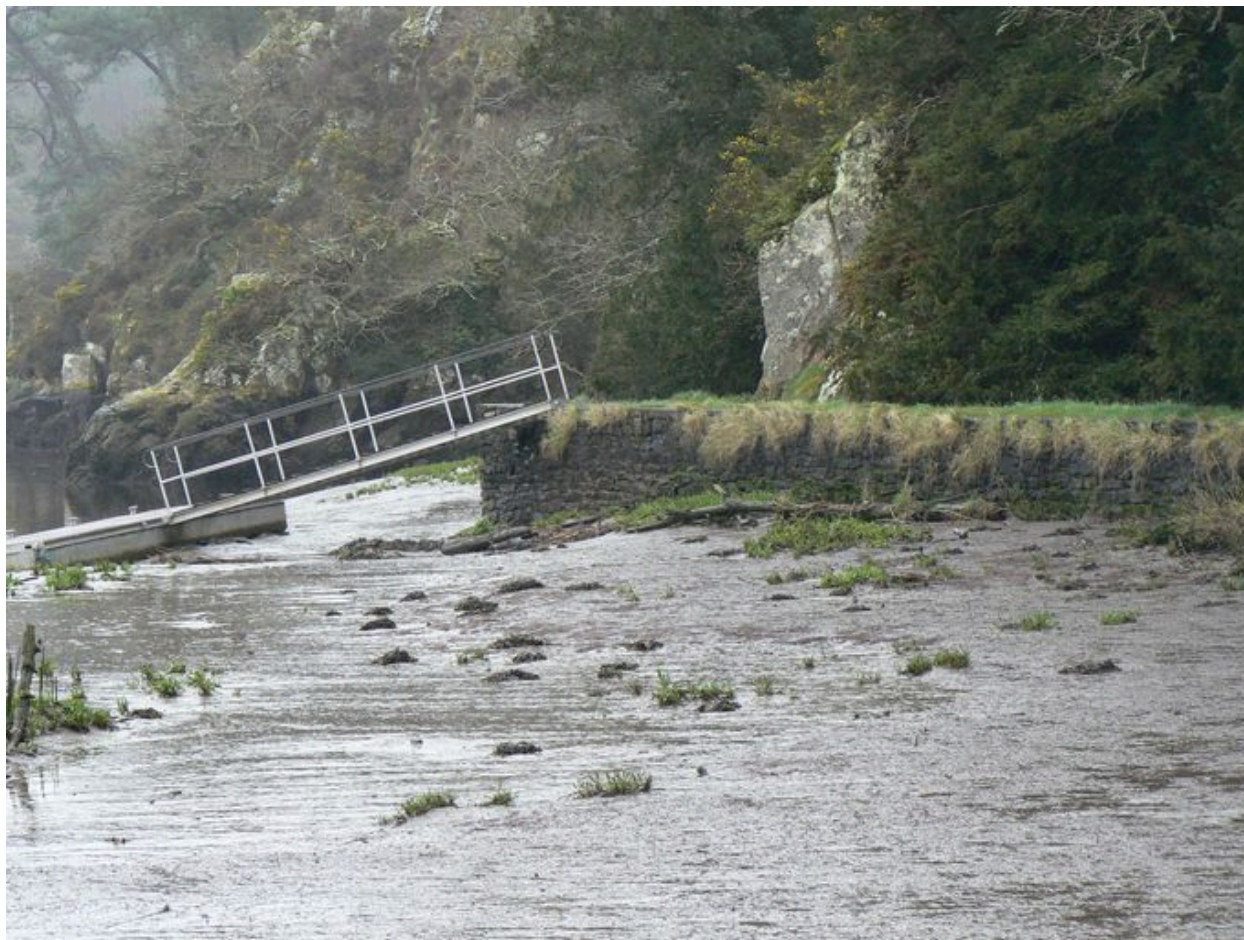
Vestiges de la cale accessible à marée basse

IVR53\_20082908668NUCA

Auteur de l'illustration : Julien Amghar

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vestiges de la cale accessible à marée haute

IVR53\_20082908669NUCA

Auteur de l'illustration : Julien Amghar

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Nouveau pont de Saint-Maurice construit sur la Laïta en 1994

IVR53\_20082908670NUCA

Auteur de l'illustration : Julien Amghar

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation